



Déménagement et inscription école

Par **cmoi34**, le **08/04/2016** à **15:36**

Bonjour,

nous sommes un couple séparé avec un garçon de 8 ans.

Un jugement a eu lieu il y a 3 ans environ qui stipule une garde alternée.

Au moment de la séparation, nous vivions (la mère et moi) dans la même ville et notre fils était inscrit dans une des écoles de la ville. Pour l'un comme pour l'autre nous pouvions aller à l'école à pieds.

Mais la mère de mon fils m'a prévenu dernièrement qu'elle déménageait. (lettre recommandée comme prévu...) Elle déménage à 30 km de Montpellier, dans un petit village à la campagne.

Dans sa lettre elle stipule que l'enfant restera scolarisé dans cette école puisqu'il y est inscrit pour l'année scolaire 2015-2016.

D'où ma question ?

Aurait-elle le droit d'inscrire notre enfant dans l'école de son nouveau village, sachant que :

- il était inscrit dans l'école actuelle au moment du jugement.
- que je n'aurai aucune possibilité de l'accompagner à l'école s'il est inscrit là-bas. (A cause notamment des horaires de mon boulot)
- c'est la mère qui a décidé de déménager et qu'elle a bien pris en compte qu'il fallait accompagner notre fils à l'école et qu'elle le fait actuellement
- que l'enfant préfère rester avec ses copains

Merci d'avance pour vos conseils et avis.